

Réf. : CP/2020-062

# A V I S

Conformément aux dispositions de l'article 24.(1) de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau, il est porté à la connaissance du public que BEST ingénieurs-conseils, ayant son siège à L-2513 SENNINGERBERG 2, rue des Sapins, a introduit, au nom et pour le compte de l'Administration communale de Beaufort, ayant son siège à L-6315 BEAUFORT 9, rue de l'Église, une demande d'autorisation auprès de l'Administration de la gestion de l'eau pour la réalisation de deux forages de reconnaissance à Dillingen.

**Beaufort, le 7 mai 2020**  
**Le collège des Bourgmestre et Échevins,**  
**Camille HOFFMANN   Jean-Luc NOSBUSCH   Emile WIES**